

Mairie de Saint-Chef
38890
Séance du
30 mai 2013

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	16
votants	20

N° 2013/03/01

OBJET : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le 30 mai 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CHEF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Noël ROLLAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2013

PRESENTS : Noël ROLLAND, Sylvia BIELSA- ALLAGNAT, Jo GUILLAUD, Richard ARMANET, Edith CHAVANTON- DEBAUGE, Geneviève DE BUSSY, Denis PERRIN, Christian NEYRON, Denis MERMET, Frédéric DURIEUX, Arlette MANDRON, Jean Michel ALLEMAND, Murielle MIEGE, Henri-Denis ALLAGNAT, Marie Noëlle VERRIER, Jean Noël PAIRE.

ABSENTS : Françoise LATOUR *pouvoir à Geneviève de BUSSY*, Dominique BERTHIER *pouvoir à Frédéric DURIEUX*, Céline BRACOD *pouvoir à Noël ROLLAND*, Jean Dominique FAURE, Célia BORDAZZI, Jeanne GRATALOUP *pouvoir à Edith CHAVANTON-DEBAUGE*, Jean Philippe SEIGNER.
Mme Murielle MIEGE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du Domaine Public par des commerçants doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion (la Commune). Elle nécessite une autorisation et entraîne le paiement d'une redevance.

Compte tenu de l'ancienneté des tarifs existants, il convient aujourd'hui de réactualiser ces montants et d'en créer de nouveaux notamment en direction des forains pour l'installation de manèges ou de baraques de fête foraine.

Vu l'article L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 22 mai 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, (en complément ou en remplacement de tarifs déjà existants), les tarifs publics suivants :

Vogue :

- Pour une surface totale occupée comprise entre 0 et 20 m²..... 15 €/ jour de fonctionnement
- Pour une surface totale occupée comprise entre 21 et 50 m² 25 €/jour de fonctionnement
- Pour une surface totale occupée comprise entre 51 et 100 m².....50 €/jour de fonctionnement
- Pour une surface totale occupée supérieure à 100 m².....100 €/jour de fonctionnement

Date d'entrée en application : 01/07/2013

Marché hebdomadaire :

- 0.90 € le mètre linéaire / par jour de marché

Date d'entrée en application : 01/07/2013

Marchands ou spectacles ambulants :

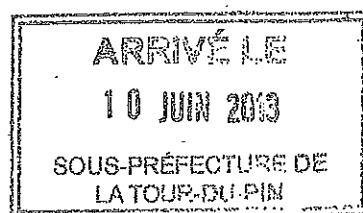
- 10 €/jour

Date d'entrée en application : 01/07/2013

Terrasses ou étalages de commerces sédentaires

- 3 €/m² /an

Date d'entrée en application : 01/01/2014



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire telle que décrite ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Noël ROLLAND

